

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 27 Juin (27/06/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 21 juin, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, M. Bernard REDON, **Adjoints,**

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHE, M. Gérard VALLES, M. André LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES,

Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES :

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. GUILLAMAT), Mme Marie DOURLENT (représentée par M. JEAN), **Adjoints**

M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), M. Didier MOTHE (représenté par M. LENFANT), M. Georges DESQUINES (représenté par Mme LASSALLE), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. BOUSQUET), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. VALLES), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par Mme CAVALIE), M. Richard BAPTISTE (représenté par M. REDON), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ETAIT ABSENTE :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**

Mme FANFELLE est nommée secrétaire de séance.



07 – 27 Juin 2013

MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITE - AMENAGEMENT DU 3EME ETAGE, MARCHES COMPLEMENTAIRES

Rapporteur : Monsieur le Maire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-21

VU l'article 35 II 5ème alinéa du Code des Marchés Publics relatif aux marchés complémentaires de travaux

VU le rapport de Jean Paul NUNZI proposant de se prononcer sur :

- L'opportunité de lancer la réalisation de l'aménagement du 3^{ème} étage pour accueillir le GRETA,
- La passation de marchés complémentaires aux marchés de travaux des lots 3, 5a, 5b, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13,
- La passation d'un avenant 2 au marché de maîtrise d'œuvre,
- La passation d'un avenant au lot 4 pour modification de prestations, et la rectification de l'avenant n°1 au lot 2,
- L'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes aux marchés complémentaires de travaux et à l'avenant n°2 du marché de maîtrise d'œuvre.

**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré,
A 31 voix pour et 1 voix contre (M. CHARLES)**

1. **DECIDE** de lancer la réalisation de l'aménagement du 3ème étage de la Maison de l'Emploi et de la Solidarité portant le coût d'objectif à 1 510 000,00 €HT.
2. **AUTORISE** la passation de marchés complémentaires de travaux avec les entreprises titulaires des lots 3, 5a, 5b, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 pour un montant global maximum de 173 500,00 €HT.
3. **AUTORISE** la passation d'un avenant n° 2 de 15 528,25 €HT au marché de maîtrise d'œuvre, portant le forfait de rémunération à 117 110,75 €HT.
4. **AUTORISE** la passation d'un avenant 1 à l'entreprise titulaire du lot 4 isolation par l'extérieur pour un montant de 2 098,29 €HT.
5. **AUTORISE** la modification du montant de l'avenant 1 à l'entreprise titulaire du lot 2 gros œuvre pour un montant en moins-value de 886,85 €HT.
6. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes aux marchés complémentaires de travaux et à l'avenant n°2 du marché de maîtrise d'œuvre, à l'avenant 1 du lot 4 et à la modification de l'avenant 1 du lot 2.



Pour copie conforme

Moissac le 2 juillet 2013

Le Maire,



Jean Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :